

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	22	26
Date de convocation	Date Affichage et publication	
28/11/2023	15/12/2023	
Séance ordinaire		

Le quatre décembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Philippe RAIMBAULT

Etaient présents : BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GARREAU Jean-Louis, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, GOUBEAULT Jean-Pierre, HORTET Sylvie, JOSELON Ingrid, JUMEL Jérôme, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, TURMEAU Yannick.

Absents excusés :

MARTIN Sébastien, excusé.

PERTHUE David, Excusé, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,

PIVERT Rémi, excusé.

RAIMBAULT Patricia, excusée, a donné pouvoir à Mauricette Richard,

ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Thierry Gendronneau,

TRILLEAUD Thomas excusé, donne pouvoir à Jean-Pierre Goubeault.

2023-12-150

FINANCES – SIEML Devis réparations éclairage public

Rapporteur : JP COCHARD en remplacement de B ROUCHER

Annexes : Devis DEV191-22-115, DEV191-22-119, DEV191-22-110, DEV227-23-74

Exposé

Accusé de réception en préfecture
049-200067718-20231204-2023-12-150-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2023

Un devis du SIEML détaille l'estimatif des travaux de réparation concernant les remplacements suivants :

- lanterne n°210 Rue du Clos de la Mouche à Martigné-Briand Terranjou,
- lanterne n°165 Chemin des Rotis à Martigné-Briand Terranjou,
- lanterne n°252 Rue de Perrières à Martigné-Briand Terranjou,
- candélabre n°24... Rue du Clos des Vigneaux à Notre Dame d'Allençon

Celui-ci s'élève à la somme de 5 032,49 € net de taxe.

Au regard du règlement financier en vigueur à la date du présent devis, le montant du fonds de concours à verser par la collectivité sera de 3 774, 37 € net de taxe.

Opération	Collectivité	Nature de l'opération	Montant travaux HT	Taux de fdc demandé	Montant du fond de concours demandé
DEV191-22-115	Terranjou (Martigné-Briand)	Remplacement lanterne n°210 - Rue du Clos de la Mouche	1 123,26 €	75%	842,45 €
DEV191-22-119	Terranjou (Martigné-Briand)	Remplacement lanterne n°165 - Chemin des Rotis	1 180,19 €	75%	885,14 €
DEV191-22-110	Terranjou (Martigné-Briand)	Remplacement lanterne n°252 - Chemin des Perrières	1 180,19 €	75%	885,14 €
DEV227-23-74	Terranjou (Notre Dame d'Allençon)	Remplacement candélabre n°24 - Rue du Clos des Vigneaux	1 548,85 €	75%	1 161,64 €
		Total	5 032,49 €		3 774,37 €

Délibération

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

ARTICLE 1

La collectivité de TERRANJOU,

Par vote à mains levées et à l'unanimité,

Décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

DEV191-22-115 Suite dépannage - Remplacement lanterne N°210 - Rue du Clos de la Mouche

DEV191-22-119 Suite entretien préventif- Remplacement lanterne N°165 – Chemin des Rotis

DEV191-22-115 Suite dépannage - Remplacement lanterne N°252 - Rue des Perrières

DEV227-23-74 Suite dépannage – Remplacement candélabre N°24 – Rue du Clos des Vigneaux

- Montant de la dépense : 5 032,49 € Net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 3 774, 37 € Net de taxe

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEM, Monsieur le Maire de Terranjou, le comptable de Terranjou sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Terranjou, le 14/12/2023

Le secrétaire de séance,



Philippe RAIMBAULT

Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD